

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Travail de nuit (art. 17 LTr)

- Jean Bärtschi SA, 2746 Crémines
atelier de décolletage
2 ho
21 mai 2001 au 25 mai 2002

Travail continu (art. 24 LTr)

- Lamineries Matthey SA, 2520 La Neuveville
laminerie, fours à recuire
49 ho
13 mai 2001 au 15 mai 2004 (modification)

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Travail de nuit

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 17, al. 2 LTr)

- SCHOTT GUINCHARD SA, 1401 Yverdon-les-Bains
polissage/doucissage – usinage II et usinage I - saphir
8 ho
11 février 2001 au 16 février 2002

- Usines Ego SA Villeneuve, 1844 Villeneuve
atelier de débitage
6 ho
29 avril 2001 au 4 mai 2002
- Brown & Sharpe Tesa SA, 1020 Renens
usinage, rectifiage, montage, site de Rolle
10 ho
23 avril 2001 au 24 avril 2004 (modification)
- Brown & Sharpe Tesa SA, 1020 Renens
usinage, rectifiage, montage
24 ho ou f
23 avril 2001 au 24 avril 2004
- „Minerva“ Manufacture de Chaussures SA
atelier des presses et des machines à injecter
16 ho ou f
14 mai 2001 au 15 mai 2004 (renouvellement)

Travail continu

Motifs: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques ou économiques (art. 24, al. 2, LTr)

- Léo (5) SA, électrotechnique, 2800 Delémont
atelier de reprise, 3 machines CNC Albe, Jall et Imoberdorf
12 ho ou f
29 avril 2001 au 4 mai 2002
- Neue Aluminium Martigny SA, 1920 Martigny
atelier c – installation de coulée en continu, atelier A & E – fonderie de
billetes (coulée vert.)
16 ho
6 mai 2001 au 8 mai 2004

(ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45 / 29 50).

26 juin 2001

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.06.2001
Date	
Data	
Seite	2520-2522
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 463

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.